

DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil Municipal du 6 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
 Reçu en préfecture le 16/07/2026
 Publié le 16/07/2026
 ID : 038-213800873-20260708-06_07_013-AR



Élus :	29	L'an deux mille vingt-six, le six juillet , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le 30 juin deux mille vingt-six, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	27	
Absents :	0	
Pouvoirs :	2	
Votants :	29	
Présents :		BOUVIER Christophe, BORDE SAÏBI Danielle, BOUCHAMA Salah, RENAUD Sandrine, PROÏA Maxime, DOUKKALI Sonia, LANGLOIS Rémy, PETIT Magali, COMBIER André, BUTY Christian, BORG Pierre, MARTIN Catherine, RANDON BERNET Sylvie, VERMARE Anne, FRECHOSO Christine, BALSAMO Mario, VIZCAINO Stéphanie, GANDINI Stéphane, MENGIN Vincent, BERTHEL Laure, DEL OLMO Céline, BELLABES Loïs, GOETINK Patrick, DUCHENE Stéphane, DANIELE Muriel, SALAS Kévin, TOURNIER Marie-Pierre.
Excusés :		MAZET Jérôme, PARRA Anabelle.
Absents :		
Excusés ayant laissé procurations :		MAZET Jérôme, PARRA Anabelle.
Secrétaire de séance :		BELLABES Loïs

Délibération n° 06_07_013

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATION LOCALES – ANNEE 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1611-4 ;

Vu le budget primitif 2025 voté le 23 février 2026 ;

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment les articles 9-1 et 10 ;

Considérant les propositions examinées par la commission vie associative-culture du 15 juin 2026 ;

Mme DEL OLMO, Mme RENAUD, Mme BORDE SAÏBI, Mme BERTHEL, Mme VERMARE se sont déportées et n'ont pas pris part à la discussion ni au vote.

Le **Conseil Municipal à l'unanimité** :

- **AUTORISE** l'attribution des subventions suivantes aux associations :



ASSOCIATIONS LOCALES	ACCORDES 2026
ACCA	1 000 €
AMICALE JEUNES SAPEURS-POMPIERS	2 000 €
AMICALE JEUNES SAPEURS-POMPIERS (Subv. Exc. Cross départemental)	500 €
AMICALE DES POMPIERS	1 500 €
AMICALE DES POMPIERS (Subv. Exc. Logo)	500 €
ASSOCIATION LES SAUVETEURS	3 000 €
ASSOCIATION LES SAUVETEURS (Subv. Exc. Coupe de France)	3 000 €
LA FRAGZONE	750 €
CHASSE FIGHT CLUB	5 000 €
CHASSE VOLLEY BALL	700 €
CH'ASS MAT ET LES PETONS	800 €
CROQ LA VIE	400 €
FNACA	450 €
GS CHASSE BASKET	9 000 €
GS CHASSE FOOTBALL	7 000 €
GS CHASSE FOOTBALL (Subv. Exc. Tournoi jeunes Sud)	2 000 €
LES CHATS SANS TOITS	500 €
RETRouvAILLES CHEMINOTES	200 €
SOCIETE DES VIGNERONS	300 €
SOCIETE DES VIGNERONS (Subv. Exc. Repas champêtre)	300 €
SOU DES ECOLES LAIQUES DE CHASSE	3 500 €
TENNIS CLUB DE CHASSE	700 €
TENNIS CLUB DE CHASSE (Subv. Exc. Lanceurs de balle)	1 300 €
TOTAL	44 400.00 €

Ces subventions, accordées dans la limite maximale prévue par le tableau ci-dessus, restent soumises au respect des conditions éventuellement définies par convention entre la commune et les associations concernées, ainsi qu'à la transmission des justificatifs requis.

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

- **DEFINI que** les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2026, article 65748.

- **DEFINI que** Toute autre subvention accordée ultérieurement nécessitera une nouvelle délibération du conseil municipal. Les crédits nécessaires seront également prévus à l'article 65748.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 8 juillet 2026.

Le Maire,
Christophe BOUVIER

